

	11 Enregistrement	EN-2019-0987
	COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES USAGERS	Version 001
		PAGE 1 SUR 1

La CDU est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de leur prise en charge. Cette Commission est composée comme suit :

Membres de la commission	
Représentant légal de l'établissement	Pierre-Guillaume YEME
Médecin Médiateur titulaire	Docteur Bernard JARSAILLON
Médecin membre nommé par la CME	Docteur Philippe BONNOT
Médecin Médiateur suppléant	Docteur Stéphane DENJEAN
Représentante du personnel soignant	Christelle REBET
Représentante du personnel soignant	Anne-Marie VIAUD
Représentante du personnel soignant	Fatima ZOUAZOU
Assistante de direction - Qualité	Isabelle RION
Représentants des usagers titulaires désignés par l'ARS	Monsieur Guy LONGEPierre – UDAF
	Monsieur Michel FALCONNET – Ligue contre le cancer

Plainte ou réclamation

Elles sont à adresser au Directeur de la Polyclinique du Val de Saône

Si vous souhaitez rencontrer un membre de la commission, vous pouvez adresser un courrier au Directeur.

Vous trouverez également l'ensemble de la réglementation dans le décret du 2 mars 2005 (article R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique).

Accès au dossier médical

La loi du 4 mars 2002 et l'arrêté du 5 Mars 2004 (JO du 17 mars 04) précisent les conditions d'accès au dossier médical et les devoirs des professionnels de santé. Si vous voulez connaître vos droits et les pratiques de l'établissement vous devez vous reporter au livret d'accueil « Réclamation/Commission des usagers CDU » qui vous a été remis par la clinique, lors de l'admission ou lors de votre consultation avec le médecin.